



## PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 27 novembre 2020

La période de confinement se poursuit avec de nouvelles conditions de dérogation mises en place à partir du 28 novembre 2020. Ces mesures permettent la pratique de la chasse individuelle dans la limite de 20 km autour du lieu de résidence pendant une durée maximale journalière de 3 heures, selon des dispositions à paraître par décret. Pour tenir compte de ces nouvelles mesures, tout en poursuivant l'objectif d'éviter des dégâts importants causés par le gros gibier sur les cultures, les massifs forestiers, les biens et afin de limiter les risques d'accidents de la route liés aux traversées de grands gibiers :

la Préfète de la Vienne modifie l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 2020-DDT-424 du 6 novembre 2020 autorisant à titre dérogatoire au confinement la régulation de certaines espèces de gibier.

Cette modification permet la pratique de la chasse individuelle en maintenant la dérogation prévue par l'arrêté sus-visé concernant la régulation des sangliers, cerfs et chevreuils uniquement en battue ou à l'affût sur l'ensemble du département correspondant au motif relatif à la « participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ».

L'ensemble de ces actions de chasse et régulation devront se dérouler dans le strict respect des règles nationales édictées dans le cadre de la lutte contre la propagation du covid-19.

L'arrêté n° 2020-DDT-461 du 27 novembre 2020 autorisant à titre dérogatoire au confinement la régulation de ces espèces entre en vigueur sur l'ensemble du département à compter du 28 novembre 2020 et sera applicable durant toute la période de confinement.

Pour en savoir plus : <http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Chasse-et-faune-sauvage>

Contact presse

**Cabinet de la préfète**

**Bureau de la communication  
interministérielle**

Mél [nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr](mailto:nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers